

L'APSMS a été reçue par la Mission Mathiot dans le cadre de la réforme du bac souhaitée par le Ministre Jean-Michel Blanquer.

La Mission était représentée par :

- Monsieur Pierre Mathiot, **Président**
- Madame Souâd Ayada, **IGEN, Présidente** du Conseil supérieur des programmes
- Madame Christine Szymankiewicz, **IGAENR**
- Monsieur Mathieu Monthéard, **DGESCO**
- Monsieur Johan Yebbou, **IGEN**

L'APMS était représentée par :

- Madame Clotilde Furini, **Présidente**
- Madame Sarah Humann, **Chargée de veille** et de communication
- Madame Stephanie Gradet-Laplume, **Chargée de l'évolution** des référentiels et des formations

Préambule

Nous introduisons cet entretien en présentant les missions de l'APSMS en tant que représentant des professeurs de STMS qui exercent en bac ST2S, Bts SP3S et Bts ESF pour la majorité et rappelle tout l'intérêt de maintenir une filière technologique qu'elle a contribué à actualiser et valoriser tout au long des réformes successives.

La spécificité de la série ST2S se trouve dans la démarche pédagogique et les savoirs fondamentaux qui favorisent une poursuite d'études supérieures dans les domaines de la santé publique et de l'action sociale. Les concours paramédicaux, sociaux et éducatifs, les BTS et DUT débouchent sur une bonne insertion dans les structures et associations à des postes d'encadrement. L'université est une offre peu plébiscitée par les élèves, sauf par défaut, ce qui n'exclut pas des parcours de réussite dans certaines licences.

Le nombre de candidats en ST2S est de 23 176 candidats en juin 2017 (22 493 en 2016, 22 438 en 2015)

Au total, 21 337 élèves de la série ST2S ont obtenu leur examen en 2017, soit 92,1% (92,3 en 2016, 91,7% en 2015 contre 90,8% en 2014, 85,2% en 2013)

Nous rappelons que les élèves de bac technologiques et plus spécifiquement de bac ST2S réussissent grâce à une méthodologie inductive qui prend appui sur le projet et le concret pour aboutir aux savoirs.

Nous étayons nos propos par un rapport récent de l'académie de Nancy-Metz, Région académique Grand Est de janvier 2017

« Le caractère volontaire, la motivation et la détermination des jeunes qui souvent conjuguent poursuite d'études et « petits boulots » pour mener à bien leur projet représentent une force de la filière ST2S. Le projet et le parcours de formation de l'élève révèlent que 38% ont déjà

travaillé dans une entreprise du secteur au cours d'un travail d'été et 73,3% au cours d'un stage. C'est un parcours souvent longuement réfléchi. »

Le bac ST2S a trouvé sa place dans le continuum bac -3/bac +3.

Cependant nous sommes conscients que le système est perfectible et actons le principe d'une réforme du bac.

Le président de la commission, Pierre Mathiot exprime sa conviction, après plusieurs auditions, du bien-fondé de la série technologique. Il arrive à la conclusion que le baccalauréat technologique a trouvé sa place dans le paysage de l'éducation française. Sa pédagogie inductive semble très pertinente au regard des besoins et des caractéristiques du public qu'elle accueille. Il précise néanmoins que la dénomination « filière technologique » renvoyait encore fréquemment à des représentations négatives qui pouvaient se révéler stigmatisantes et souhaite que l'étiquette technologique disparaisse.

Débat autour d'un questionnaire posé par la Mission

Monsieur Pierre Mathiot nous interroge sur la place que devrait avoir l'évaluation de français et celle que nous accordons à une évaluation écrite et/ou orale.

L'APSMS insiste sur l'importance de la maîtrise de l'écrit aussi bien pour la réussite dans la filière que pour la poursuite des études. Les compétences de langue écrite sont également un préalable à la réussite des concours sociaux et paramédicaux.

Nous exprimons alors notre attachement à ce qu'une place de choix soit accordée au renforcement de cette compétence transversale.

Il souhaite également connaître notre positionnement sur l'enseignement du numérique.

Nous rappelons que les enseignants STMS utilisent depuis plusieurs années les TICE en tant que supports de cours et pour permettre aux élèves une approche inductive des savoirs. C'est le cas par exemple en Projet Technologique et lors des activités technologues.

Au sujet des études supérieures, la Mission s'interroge sur les établissements privés et lucratifs dans la préparation aux différents concours qui se développent de façon exponentielle. Ces établissements semblent tirer profit de l'absence de solutions publiques gratuites. Elle évoque alors un échec du système pesant lourd sur des élèves issus de milieux modestes. La question est alors posée pour que des modules de préparation aux concours puissent être proposés, lors des vacances scolaires par exemple, dans les lycées publics et les lycées sous contrats d'association avec l'Etat.

L'APSMS est favorable à toutes mesures qui accompagnent la réussite des élèves et favorisent l'égalité d'accès aux formations. Elle rappelle qu'avant 2006 existait une préparation aux concours qui faisait partie intégrante du programme et qui a été supprimée.

Actuellement des académies, comme celle de Toulouse et par la volonté des IA-IPR, parviennent à débloquer des fonds pour proposer des heures de préparation en 1ère et Tle ST2S basées sur le volontariat des élèves et ouvertes à des élèves d'autres sections. D'autant plus que les cours sont assurés par des enseignants sur des heures supplémentaires et n'engagent pas de coûts importants pour les académies au regard des bons résultats obtenus aux concours.

La représentante de la CSP, nous interroge sur les équivalences sanitaires et sociales dans la filière bac professionnel.

Nous citons alors le bac pro ASSP et rappelons dans notre document préparatoire soumis par l'APSMS que les deux bacs n'ont pas la même destination.

Les bacs professionnels ASSP ou SPVL permettent en priorité une entrée dans la vie active avec le plus souvent un niveau 4 alors que le bac technologique ST2S, avec des études plus longues, permet de répondre à la demande de techniciens, de professionnels de la santé, de travailleurs sociaux (niveau 3) par les branches professionnelles et institutions médico-sociales.

La réforme envisagée

Une organisation par semestre sur le modèle de l'enseignement supérieur est proposée pour l'avenir dans l'esprit d'un « parcours à la carte ».

La filière technologique trouverait sa place dans la rénovation, sans que cette dénomination soit maintenue.

Les élèves suivraient globalement des enseignements d'un tronc commun de disciplines générales puis choisiraient une association de deux « majeures » et de deux « mineures ».

Pour l'enseignement de l'actuelle filière ST2S, la réflexion va dans le sens d'un assemblage des STSS comme « majeure » avec une autre discipline issue de l'enseignement général, telle que SVT mais cela est encore à confirmer.

Il pourrait être envisageable qu'au moins l'une des mineures soit associée de façon obligatoire pour les élèves ayant opté pour une combinaison de « majeure » incluant les STSS.

Quatre épreuves terminales seraient proposées. Deux épreuves seraient passées en juin : un écrit de philosophie, reconnue comme discipline « universelle » - Cette discipline pourrait alors thématiser les grandes questions inhérentes au domaine sanitaire et social, l'éthique est citée à titre d'exemple - et un grand oral mêlant plusieurs disciplines.

Les deux autres épreuves, dites de « spécialité », qui auraient lieu au printemps seraient retenues pour la phase d'admission dans l'enseignement supérieur.

Toutes les autres matières dites « mineures » seraient évaluées en cours d'année.

Nous indiquons notre souhait de maintenir la matière STSS en « majeure » et le Projet Technologique pour le « grand oral ».

Le « grand oral » pluridisciplinaire que la réforme tend à généraliser, s'inspire alors, selon les dires de Pierre Mathiot, de la pédagogie déjà pratiquée avec succès dans les filières technologiques.

Pédagogie et programmes devraient s'adapter aux besoins des élèves et à leur profil. Pour l'instant les modalités concrètes de cette mise en œuvre n'ont pas encore été arrêtées.

Poursuite d'études après le Bac ST2S

Le représentant de la DGESCO aborde une poursuite d'études de la filière ST2S en tension. En effet les statistiques de l'Education Nationale montrent une inscription faible de nos élèves dans les formations encadrées par les Ministères de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

L'APSMS rappelle que ces statistiques ne prennent pas en compte le nombre significatif d'élèves qui préparent les concours ou qui intègrent les instituts de formation pilotés par le Ministère de la Santé et des Solidarités. Ils échappent par conséquent à l'appareil statistique de l'Education Nationale.

La filière ST2S représente une opportunité d'accès à des études supérieures pour des élèves, souvent issus de milieux défavorisés. Les BTS SP3S et ESF présentent à ce titre des filières logiques de poursuite d'études pour nos élèves.

La bonne réussite de nos élèves dans les sections de technicien supérieur nous amène à penser qu'il faudrait développer ces BTS, d'autant plus qu'ils répondent à un besoin exprimé par plusieurs organismes du domaine sanitaire et social. La CPAM a été par exemple un élément moteur pour développer le BTS SP3S.

Coordonner l'orientation des élèves

Nos interlocuteurs attirent notre attention sur la thématique de l'orientation pour recueillir notre avis sur le renforcement du travail d'orientation des élèves. Ils réfléchissent actuellement sur l'opportunité de proposer une formation à des enseignants volontaires qui pourrait aboutir sur une certification complémentaire, à l'image de la DNL, et de « sanctuariser » ces heures.

L'orientation pourrait alors être abordée de façon moins artisanale, sans dépendre de la prise d'initiative ponctuelle de certains enseignants.

Un travail plus approfondi pourrait alors être généralisé et systématisé pour proposer à l'ensemble des élèves un parcours cohérent et personnalisé d'orientation. La proposition de plages horaires en barrettes serait alors une condition pour permettre à tous les élèves d'accéder aux différentes propositions qui pourraient consolider leur projet professionnel : visites d'IUT, d'entreprises...

L'orientation doit aussi permettre de franchir certaines barrières mentales d'autocensure. Elle vise aussi à encourager les élèves d'ouvrir d'autres champs des possibles, en termes de projet professionnel et de mobilité géographique.

Ce projet nécessiterait une expérimentation dans un premier temps qui pourrait donner lieu par la suite à une extension du dispositif en fonction des résultats de l'évaluation et permettrait une valorisation les enseignants qui pourraient intervenir de la seconde à la terminale.

Le représentant de la DGESCO nous interroge à la fin de l'entretien sur notre appréciation des programmes de STSS.

Si nous sommes globalement satisfaits des programmes, nous sommes conscients que des adaptations seront nécessaires.

L'APSMS est volontaire pour être associée aux travaux, comme elle l'a été dans le passé, et participer à la réécriture des programmes pour apporter son expertise disciplinaire, aux côtés de l'Inspection Générale, de la DGESCO et sous l'égide du CSP.